



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE ORANGE

NEGOCIATION SALARIALE 2018

Du pouvoir d'achat pour tous !

Les négociations salariales sont engagées depuis le 22 février 2018. La CFDT revendique l'augmentation du pouvoir d'achat pour l'ensemble des salariés d'Orange SA.



Le bilan de la mise en œuvre de l'accord 2017

La négociation, qui vient de s'engager, a été précédée par le bilan de la mise en œuvre de l'accord de 2017, qui a mis en évidence que :

- ✂ 3,1% d'augmentation moyenne pour les non cadres et 2,1% d'augmentation en moyenne pour les cadres, toutes mesures confondues.
- ✂ 27 630 salariés non-cadres ont bénéficié de mesures d'augmentations collectives
- ✂ 42 249 cadres pour les niveaux DBis à F ont perçu une augmentation individuelle d'un minimum de 325 € annuel.
- ✂ 2 173 cadres DBis ou E, ayant un salaire inférieur ou égal à 34,5 k€, ont perçu une augmentation complémentaire de 200 € (soit un total de 525 €).
- ✂ 8 339 cadres DBis ou E ayant un salaire compris entre 34,5 k€ et 39,5 k€ ont perçu une augmentation complémentaire de 100 € (soit un total de 425 €).
- ✂ 28 894 fonctionnaires (des classes I et II) ont bénéficié d'une augmentation de 60 € du Complément Salarial (ex CFT), dont 1 039 qui ont reçu 100 € supplémentaires de la mesure « bas salaire inférieur à 28 500 € » ;
- ✂ 5 591 non cadres et 6 369 cadres ont perçu une Mesure Emploi et Compétence.
- ✂ 544 femmes, dont 315 non-cadres et 229 cadres ont bénéficiées de la mesure d'évolution professionnelle de l'article 3.3.1 de l'accord.
- ✂ 7 855 salariés ont été promus.

La CFDT a conscience qu'il reste du travail pour effacer les inégalités qui persistent au sein de notre entreprise.

La négociation qui débute est l'occasion de combattre à nouveau la modération salariale et de redonner un vrai coup de pouce aux bas salaires cadres et non-cadres !

Dernière minute : Intéressement et Participation

Les résultats financiers de l'entreprise viennent d'être publiés. Grâce à la signature par la CFDT des 2 accords, 350 millions d'euros de Participation et d'Intéressement aux résultats seront répartis entre les salariés, ce qui sera supérieur aux montants perçus l'année dernière : 3 930 € pour un salarié avec une rémunération moyenne de 48 996 €.

Rappelons que sans l'avenant à l'accord signé en 2013 par la CFDT, le montant de la Participation serait 18 fois inférieur.

N'oublions pas que l'ensemble du bilan 2017 a été rendu possible grâce à la négociation d'un accord salarial signé par la CFDT.

Après l'annonce du 21 février 2018 des meilleurs résultats depuis 9 ans pour Orange en France, la CFDT revendique l'augmentation du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés d'Orange SA.

Vous aurez connaissance du montant de votre participation le 8 mars 2018 et le 6 avril 2018 pour l'intéressement.

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://www.f3c-cfdt.fr/entreprises/orange>
<http://www.facebook.com/cfdt.orange>
http://twitter.com/CFDT_Orange



Avec notre Webzine, retrouvez le point de vue CFDT sur l'actualité d'Orange
 Inscrivez-vous ! contact@cfdt-orange.fr



ABONDEMENT PERCO 2018

Abondement préservé !

Avec de bons résultats 2017 et un dividende en hausse pour les actionnaires, la CFDT revendique une meilleure redistribution des bénéfices aussi au travers de l'abondement du PERCO(*).

(*)PERCO : Plan Epargne Retraite Collectif.

Un abondement à la hauteur des résultats

Avec les excellents résultats publiés le 21 février 2018, les actionnaires peuvent se réjouir de l'augmentation annoncée de 133 M€ du dividende versé.

La CFDT revendiquait une meilleure redistribution des bénéfices par un abondement de 650 € pour 650 € placés dans le PERCO. Malheureusement, nous n'avons pas été soutenus par certaines organisations syndicales, ce qui a donné l'occasion à l'entreprise de rester sur l'abondement des deux dernières années de 500 € pour 500 € versés. C'est pourtant une approche de long terme (*disponible via de nombreux cas de sorties anticipées*), un complément de retraite que négligent certaines organisations syndicales qui confondent Epargne Salariale avec négociation des salaires.

Le PERCO d'Orange est un dispositif plébiscité par 90 000 adhérents, dont 60 000 salariés ont perçu un abondement en 2017.

C'est le premier dispositif PERCO de France (en montant de collecté).

A défaut d'un avenant annuel, c'est la formule de l'accord initial de 2006 qui se serait appliqué (*les salariés n'auraient alors obtenu que 450 € d'abondement pour 600 € versés*), la CFDT a donc fait le choix de signer cet avenant.

Les règles de l'abondement 2018

L'abondement brut sera versé dans les conditions suivantes :

- 200% des 150 premiers euros, soit de 0 à 300 euros d'abondement annuel
- 100% des 151 à 300 euros suivants, soit de 0 à 150 euros d'abondement annuel
- 25% des 301 à 500 euros suivants, soit de 0 à 50 euros d'abondement annuel

Soit 500 euros pour un versement au moins égal à 500 €.



Le conseil CFDT : arbitrez dès le 8 mars !

Pour obtenir l'abondement PERCO maximum ou le versement de votre prime de Participation sur votre paie d'avril, ne laissez surtout pas se faire le placement automatique (*comme près de 6 000 collègues l'an passé*).

Sans arbitrage de votre part, vous ne bénéficierez pas de l'abondement négocié et votre Participation sera automatiquement investie pour :

- Une partie dans le PERCO piloté (*50% par application de la formule légale*).
- L'autre partie sera investie dans le compartiment Orange Actions (parts C) du fonds du Plan Epargne Groupe (PEG).

Rappelons également que la Participation ne peut être abondée que dans le PERCO (*ce qui n'est pas le cas dans le PEG*).

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://www.f3c-cfdt.fr/entreprises/orange>

<http://www.facebook.com/cfdt.orange>

http://twitter.com/CFDT_Orange



Avec notre Webzine, retrouvez le point de vue CFDT sur l'actualité d'Orange
Inscrivez-vous ! contact@cfdt-orange.fr